

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 15 septembre 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 3 608 763 246, rue Létourneau Zone H-16	La demande consiste à : Autoriser la construction d'un garage non attenant situé en cour avant secondaire dont la marge avant est de 2 mètres alors que la grille des spécifications pour la zone H-16 de l'annexe B du <i>Règlement de zonage numéro 275-2010</i> , tel qu'amendé, prescrit une marge avant minimale de 7,62 mètres.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 26 août 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

